



Présidence

Adresse : Maison de l'Université Domitien Dehouzie
43 bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Assistante : Marie-Reine Jacoud

Tél. : 04 72 4 479. 09

Télécopie : 04 72 43 12 36

Courriel : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr

Référence : AB –IS-MRJ/2011-186

Affaire suivie par :

Mme Isabelle SCHEIDER, Directrice du SCD

Villeurbanne, le 8 novembre 2011

**Mesdames et Messieurs les enseignants-chercheurs
Des départements de chimie, biologie, biochimie et de l'ISPB**

Objet : Position de l'Université Claude Bernard Lyon 1 concernant le renouvellement des abonnements aux revues de l'American Chemical Society pour la période 2012-2014

Chers collègues,

Le consortium Couperin (Consortium Universitaire des Périodiques Numériques) négocie actuellement le renouvellement de l'abonnement aux revues de l'ACS (American Chemical Society). Cette négociation est conduite par le SCD de l'Université Claude Bernard Lyon 1, membre du consortium et porteur, depuis 2006, d'un groupement de commandes national pour cette ressource documentaire.

La proposition d'ACS pour l'année 2012 est en augmentation moyenne de 12% pour l'ensemble des établissements abonnés à la ressource. Cette augmentation s'ajoute à des hausses tarifaires importantes imposées unilatéralement par l'éditeur depuis 2009 : chaque année, le montant de l'abonnement de l'Université a augmenté de 7,2 %, passant de 51 279,76 \$ à 62 620 \$. Si l'offre faite actuellement par l'éditeur était acceptée en l'état, la facture de l'Université Claude Bernard s'élèverait à 94 528 \$ en 2014. Pour l'ensemble des établissements, le montant de la facture passerait de 940 825 \$ (2008) à plus de 2 000 000 \$ en 2014.

Ces augmentations ne sont justifiées par aucune modification de contenu ni de service mais sont appliquées depuis un changement de modèle tarifaire de l'éditeur : depuis 2008, le coût de l'abonnement aux revues d'ACS repose exclusivement sur l'usage. Ce modèle tarifaire rend difficile les désabonnements et assure ACS du maintien de son chiffre d'affaire : si un établissement se désabonne, les statistiques d'usage de l'INIST-CNRS et des autres établissements vont augmenter, car les chimistes passeront par leurs réseaux pour se procurer les articles. L'économie réalisée par un établissement se traduira par une augmentation de la dépense pour les autres établissements.

De telles hausses tarifaires ne sont pas tenables pour les établissements dans le contexte actuel de stagnation, voire de baisse des budgets. Chaque année, les hausses imposées par les éditeurs de documentation électronique, même limitées à 5%, contraignent le SCD de l'Université Lyon 1 à désabonner certaines ressources ou à réduire ses autres dépenses.

Suite au refus d'ACS de proposer une offre plus en accord avec leurs contraintes budgétaires, un certain nombre d'établissements se sont déclarés prêts à s'engager dans un rapport de force avec l'éditeur en boycottant la ressource jusqu'à ce que des tarifs acceptables soient proposés. L'INIST pourrait suivre ce mouvement s'il s'agit d'un mouvement national. Cette décision est en cours de discussion au niveau des instances ministérielles. Si un mouvement national de boycott d'ACS est engagé, l'Université Lyon 1 a décidé de s'y associer.

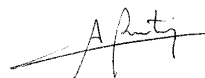
Quelles seraient les conséquences pour vous ? Si aucun compromis n'a été trouvé avec l'éditeur au début de l'année 2012, l'abonnement aux revues de l'ACS ne sera pas renouvelé par l'Université Lyon 1 et l'accès au bouquet de 40 revues sera suspendu. Une solution alternative est néanmoins envisageable pour les chercheurs pour essayer de maintenir l'accès à une documentation de base : les chimistes membres de l'ACS peuvent s'abonner à un tarif très préférentiel à un nombre limité de revues (5 par chercheur), y compris sous forme électronique¹. Vous auriez donc la possibilité d'organiser les accès à partir des adhésions individuelles des membres.

Par ailleurs, en cas de boycott national, un courrier type de protestation vous sera adressé, que vous pourrez envoyer à la direction de l'ACS et aux rédacteurs en chef des revues utilisées par les chercheurs. Nous vous invitons également à renforcer la démarche de lobbying des chercheurs pour faire modifier la politique de l'ACS, en proposant de suspendre la soumission d'articles et la participation aux comités de lecture auprès de l'ACS.

Nous espérons vivement que la négociation en cours prendra un tour plus favorable et vous tiendrons informés de ses évolutions.

Veillez agréer, Chers Collègues, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Président,



Alain Bonmartin

¹ http://l.acs.org/portal/PublicWebSite/membership/acs/benefits/CNBP_023155